



DISTRIBUTOR INFORMATION					
Date d'application :	jour / mois / année	ID et rang du distributeur :	ID	Rang	
Nom du distributeur enregistré :					
Genre (pour l'envoi postal) :	HOMME ☐	FEMME ☐	Branche Enagic enregistrée :		
Adresse postale :	Adresse				
	Ville	Code postal			
	Pays	Numéro de téléphone			
Adresse électronique enregistrée :					

E8PA MEMBRESHIP RÉGISTRATION																											
Nom prénom : (pas de nom de société)	Nom :																										
	Prénom :																										
L'adhésion : (Veuillez cocher une case)	☐ Adhésion noire EUR 3500 Adhésion argentée EUR 875 ☐ Adhésion de platine ... EUR 2625 Adhésion de bronze EUR 438 ☐ Adhésion en or EUR 1750																										
Numéros d'identification Ukon pour E8PA Discount	Nombre de comptes éligibles à la remise de fidélité : Noir...10, Platine...7, Or...5, Bronze...1 Ukon ID#s () *Il faut être membre de l'E8PA au moment de l'achat.																										

PAYMENT		
Mode de paiement : (Veuillez en choisir un)	☐ Virement bancaire	Nom : ENAGIC EUROPE GMBH: FR76 3006 6105 5100 0200 9890 156 BIC : CMCIFRPP
	☐ Carte de crédit ☐ VISA ☐ Maître ☐ AMEX	Référence : Adhésion à l'E8PA Nom du titulaire de la carte : _____ Numéro de la carte : Valable jusqu'au : Mois / Année CV : Titulaire de la carte Signature : _____

Nom :		E8PA ID :	

Politiques et procédures d'adhésion à l'E8PA

INTRODUCTION

❖ Ce document présente les politiques et procédures d'adhésion à l'Enagic 8 Prosperity Association (E8PA). E8PA Co., LTD. se réserve le droit de mettre à jour et/ou de modifier le contenu de ce document à tout moment.

ÉLIGIBILITÉ

- ❖ L'adhésion à l'E8PA est ouverte aux distributeurs Enagic intéressés par les objectifs et avantages déclarés de l'association. Un distributeur Enagic souhaitant adhérer sera accepté comme membre de l'E8PA dès la soumission, la réception, l'acceptation et le traitement de la demande d'inscription requise et des frais.
- ❖ Les distributeurs ayant le statut "Tokurei" ne sont PAS éligibles. Les adhésions multiples par ID de distributeur enregistré sont interdites.

AVANTAGES

- ❖ Gagnez des commissions grâce à l'adhésion à l'E8PA pour l'auto-inscription et l'inscription en aval sur la base de la règle des 8 points d'Enagic.
- ❖ Les inscriptions à l'E8PA sont comptées comme une (1) vente unitaire. (Ne peut pas être utilisé comme vente directe pour progresser au rang 2A~6A)
- ❖ Les inscriptions des membres Or de l'E8PA et plus sont comptées comme une (1) vente unitaire de groupe pour les incitations des distributeurs Enagic. L'adhésion Bronze compte pour 0,25 unités, Silver pour 0,5 unités pour les incitations des distributeurs Enagic (ne compte pas pour la Vente Directe dans la catégorie d'Évaluation 6A2-3 & au-delà des Incitations Mensuelles).
- ❖ Les membres de l'E8PA peuvent utiliser leurs E-points pour donner 10 % du prix de la machine (hors taxes) à leur nouvelle ligne descendante, même si celle-ci est en dehors de leur structure de 8 points.
- ❖ Les membres de l'E8PA peuvent utiliser leurs E-Points pour demander le remboursement des dépenses applicables après avoir participé à des événements sponsorisés par Enagic (Anniversaire du PDG & Convention Anniversaire d'Enagic).
- ❖ Les membres de l'E8PA peuvent utiliser leurs E-Points pour demander le remboursement des frais d'inscription payés et des frais de scolarité pour l'éducation collégiale/universitaire (Non en ligne, non école professionnelle).
- ❖ Les frais de scolarité et d'admission doivent être payés par le membre E8PA pour recevoir le remboursement, et des preuves suffisantes doivent être fournies au bureau de l'E8PA. ** La famille immédiate du membre E8PA ou de sa ligne descendante et un étudiant peuvent être remboursés une seule fois.
- ❖ Les membres de l'E8PA peuvent utiliser leurs E-Points pour demander le remboursement des coûts de maintenance de leur machine (nettoyage en profondeur de la machine, réparations et frais d'expédition).

❖ Veuillez soumettre votre demande de remboursement au plus tard 60 jours après la date de l'événement ou de l'émission du reçu. ** Le montant minimum de remboursement est l'équivalent de 50 USD, les montants inférieurs à 50 USD ne seront pas pris en compte. *** Les reçus officiels indiquant le nom du payeur doivent être fournis. Le nom du distributeur Enagic ou du membre E8PA doit correspondre aux reçus fournis.

TERMES

- ❖ La période d'adhésion est une période de douze mois commençant le jour de la réception du formulaire d'inscription et d'accord d'adhésion. Pour les renouvellements, une nouvelle période commence à l'expiration de la période initiale.
- ❖ L'adhésion à l'E8PA n'est ni transférable ni cessible.
- ❖ La carte de membre de l'E8PA doit être présentée lors de toute utilisation des installations de l'E8PA pour bénéficier des avantages liés à l'adhésion.
- * La vente ou l'adhésion à l'E8PA n'a aucun effet sur le statut actuel du distributeur (ex. FA → SP, D-0 → D-1)
- ❖ Les distributeurs en amont qui ne sont pas membres de l'E8PA seront exemptés de commissions et d'E-points à partir de la date d'adhésion à l'E8PA. Les achats effectués avec la carte E8PA. Les deux seront transmis aux membres suivants de l'E8PA dans la limite de 8 points

RENOUVELLEMENTS

- ❖ L'adhésion doit être renouvelée dans le mois qui suit son expiration pour que les E-points accumulés puissent être conservés. Les E-points gagnés expireront définitivement si l'adhésion n'est pas renouvelée dans les 30 jours suivant la date d'expiration.
- ❖ La période d'adhésion renouvelée d'un an commence le jour suivant la date d'expiration de la période d'adhésion initiale.
- ❖ Les E-points gagnés sont valables pendant 3 ans lors des renouvellements d'adhésion qualifiés. Les E-points mis en vente le 2022.09.01 expireront à terme le 2025.09.01, s'ils ne sont pas utilisés.

ANNULATION

- ❖ Enagic se réserve le droit d'annuler une adhésion si un membre enfreint les politiques et procédures d'adhésion à l'E8PA d'Enagic, effectue des actions ayant un impact négatif sur le fonctionnement et la marque de l'E8PA, ou n'est plus un distributeur qualifié d'Enagic.
- ❖ La résiliation de l'abonnement annuel doit être effectuée dans les deux mois et au plus tard deux semaines avant l'expiration de l'abonnement.
- ❖ L'adhésion à l'E8PA sera annulée par Enagic en cas de rejet de la carte de crédit du paiement des frais d'adhésion à l'E8PA. Dans ce cas, le distributeur est responsable de 15% de frais de gestion de la rétrofacturation et de la valeur financière des E-points consommés. Tous les E-points émis seront annulés.
- * Si les paiements ne sont pas effectués, E8PA Co. LTD, avec l'aide des filiales du groupe Enagic, percevra le paiement à partir des commissions/incitations dues.

REMBOURSEMENT

- ❖ Un remboursement intégral sera accordé pour les demandes d'annulation effectuées dans les sept (7) jours suivant la soumission de l'inscription ou du renouvellement de l'adhésion. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après cette période de sept (7) jours.
- ❖ Les versements effectués avant l'annulation ne seront pas remboursés, sauf dans un délai de 7 jours comme indiqué ci-dessus.
- ❖ Les dates de remboursement peuvent varier en fonction de la législation de l'État ou du pays concerné. Renseignez-vous auprès de votre agence locale ou du bureau de l'E8PA.

J'ai lu et accepté le contenu intégral des politiques et procédures d'adhésion à l'E8PA.

Signature

Date d'entrée en vigueur

Nom en caractères d'imprimerie